BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

SESSION 2025

E2 : ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Durée de l'épreuve : **3 heures**

Coefficient : **4**

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.

Les annexes seront détachées et rendues avec la copie.

L'usage de calculatrice **n'est pas autorisé**.

Documents et annexes

Vous avez à votre disposition les deux situations professionnelles et les documents utiles au traitement des situations.

SITUATION 1

Documents

Document 1 : Image de vidéosurveillance ..... Page 9
Document 2 : Extraits du Code de procédure pénale ..... Page 9
Document 3 : Extraits du Code pénal ..... Page 10

Annexe à rendre avec la copie

Annexe A : Main courante.....Pages 14 et 15

SITUATION 2

Documents

Document 4 : Composition du sac de secours..... Page 11
Document 5 : Extraits du référentiel PSE2 (premiers secours en équipe de niveau 2) ..... Page 12
Document 6 : Note de service N° 2025 - 16 ..... Page 13

CONTEXTE

Depuis janvier 2025, la filiale « AirTransport Atlantic », de l'avionneur européen « AirTransport » est en activité. Elle permet de réunir en une seule et même entité plusieurs sites de production et d'assemblage dont celui de MEAULTE dans la Somme.

Cette situation suscite depuis le début des inquiétudes chez certains personnels qui déplorent de ne plus dépendre de la maison mère. Mardi dernier, plusieurs syndicats ont appelé à un débrayage sur le site de MEAULTE.

Le site « Stella Aerospace » situé à MEAULTE dispose d'un service de sécurité interne. Néanmoins, il est souvent fait appel à une société de prestation extérieure pour renforcer les équipes ou effectuer des remplacements.

SITUATION 1

Vous êtes Camille MARTIN, titulaire du baccalauréat professionnel métiers de la sécurité ainsi que du SSIAP niveau 2 (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) pour la société PROTÈGETOUT. Celle-ci est une entreprise prestataire de sécurité, spécialisée dans la surveillance humaine et le gardiennage de sites industriels. Son siège social est basé à AMIENS (Somme).

Nous sommes le 19 mai 2025, vous êtes appelé(e) pour effectuer le remplacement du chef d'équipe sur le site « Stella Aerospace » de MEAULTE, zone de compétence de la gendarmerie nationale d'Albert (Somme). Le site emploie 1 200 ouvriers qualifiés. Depuis plusieurs jours un mouvement de contestation lié aux annonces du groupe perturbe le bon fonctionnement du site. Une partie des ouvriers a décidé de faire grève et de bloquer l'entrée principale.

Vous arrivez à l'entrée du site à 07 h 30.

Un rassemblement de grévistes se trouve devant l'entrée principale. Vous parvenez néanmoins à accéder au site.

Vous êtes reçu(e) par Estelle DA SILVA, secrétaire de direction. Elle vous informe également que les agents de sécurité internes au site ont décidé de participer au mouvement de grogne à leur façon. Ils ont décidé de ne pas intervenir.

Les entrées sur le site sont interdites durant toute cette journée.

À 08 h 00, vous prenez vos fonctions au poste central de sécurité (PCS) pour une vacation de 12 heures. 4 agents de votre société sont venus en renfort :

- Lucie LESOIN, agent de surveillance et de gardiennage
- Louis MAULE, agent de surveillance et de gardiennage titulaire du SSIAP 1
- Jean VINTRAUX, agent de surveillance et de gardiennage titulaire du SSIAP 1
- Nicole LETHIAN, agent de surveillance et de gardiennage.

Après avoir transmis vos consignes, vos agents prennent leur fonction. Les rondes durent une heure.

Vous envoyez l'agent Louis MAULE en ronde intérieure à 09 h 00.

À 09 h 10, Jean VINTRAUX, parti en ronde 10 minutes plus tôt sur le parking du personnel, vous avertit par émetteur qu'un individu est en train de forcer la porte d'un véhicule sur le parking du personnel. Il semble utiliser un tournevis.

Vous consultez les images du système de vidéoprotection et constatez les faits.

TRAVAIL À FAIRE

1.1. Votre agent vous demande s'il peut intervenir afin d'appréhender l'individu, indiquez-lui la procédure à suivre. Appuyez votre réponse sur les textes légaux.

À 09 h 12, vous demandez à l'agent Louis MAULE d'aller en renfort sur le parking.
À 09 h 15, l'agent Jean VINTRAUX vous rend compte par émetteur/récepteur : l'individu a été intercepté alors qu'il s'était introduit dans l'habitacle et qu'il essayait de démarrer le véhicule.

Vous décidez d'alerter les forces de l'ordre. Vous conservez une trace écrite de votre appel, afin d'en informer le directeur du site.

TRAVAIL À FAIRE

1.2. Retranscrivez les éléments de l'appel téléphonique que vous avez adressé aux forces de l'ordre.

À 09 h 35, les forces de l'ordre sont sur place et prennent en charge l'individu qui s'avère être un ouvrier du site : Alexis FOISON, âgé de 23 ans, travaille en tant qu'intérimaire sur le site depuis deux mois. Profitant de l'agitation sur le site, il avoue avoir voulu s'emparer du véhicule.

À 09 h 45, il est conduit à la brigade de gendarmerie d'Albert.

Votre agent VINTRAUX poursuit sa ronde extérieure jusqu'à 10 h 15.

TRAVAIL À FAIRE

1.3. Indiquez à l'agent VINTRAUX ce que risque l'individu en précisant la qualification et la classification de l'infraction commise.

À 14 h 00, les manifestants sont toujours positionnés à l'entrée et bloquent le passage.

Lucie LESOIN est en poste de surveillance près de l'entrée, à distance des manifestants. Nicole LETHIAN part en ronde intérieure.

À 14 h 25, Lucie LESOIN vous signale par émetteur/récepteur que plusieurs des contestataires sont face à elle, très agressifs, ils veulent un entretien dans le bureau de la direction. Ils sont menaçants.

Vous envoyez vos deux agents restant en renfort.

TRAVAIL À FAIRE

1.4. Transmettez à Lucie LESOIN vos consignes à l'aide de votre émetteur-récepteur afin d'adopter le comportement et l'attitude adaptés à la situation.

À 15 h 00, les manifestants ne décolèrent pas, la direction refuse de les recevoir. Ils entassent des poubelles devant le portail, y mettent le feu et quittent les lieux.

Vous constatez les faits depuis le PCS par le biais des caméras de vidéo protection. Vous échangez avec vos agents par le biais des émetteurs/récepteurs.

TRAVAIL À FAIRE

1.5. Précisez à vos agents la conduite à tenir.

À 15 h 15, Louis MAULE vous signale que le feu prend de l'ampleur et qu'il convient d'appeler les sapeurs-pompiers. Il vous précise également qu'un manifestant présente une plaie importante à la main. Son collègue, Jean VINTRAUX le prend en charge, équipé du sac de secours.

Les sapeurs-pompiers arrivent sur place à 15 h 30, ainsi que les forces de l'ordre.

À 16 h 30, les manifestants ont été dispersés, les feux de poubelle éteints. La victime est transportée au centre hospitalier d'Albert.

La situation est devenue plus calme, les forces de l'ordre quittent les lieux à 17 h 00.

TRAVAIL À FAIRE

1.6. Complétez la main courante (annexe A à rendre avec la copie).

SITUATION 2

Vous êtes Dominique ROCHAT, caporal(e) de sapeur-pompier affecté(e) au centre d'incendie et de secours (CIS) d'Albert. Ce CIS du service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80) effectue 1 700 interventions par an et comprend 15 sapeurs-pompiers professionnels et 50 sapeurs-pompiers volontaires. La garde est composée chaque jour de 12 sapeurs-pompiers commandés par un(e) chef(fe) de garde.

Nous sommes le 19 mai 2025, vous prenez votre garde à 08 h 00 pour une durée de 24 heures. Vous avez les fonctions d'équipier au véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et de chef du binôme d'attaque (BAT) au fourgon pompe tonne (FPT).

À 08 h 10, votre chef de garde vous demande d'effectuer l'inventaire du VSAV.

Ce véhicule vient de rentrer au CIS après une intervention suite à un accident de scooter avec suspicion de fracture à la colonne vertébrale et multiples plaies aux membres inférieurs et supérieurs.

TRAVAIL À FAIRE

2.1. Précisez point par point à votre collègue le protocole à suivre pour rendre le véhicule de nouveau opérationnel.

À 15 h 15, le VSAV et le FPT sont déclenchés pour « blessé sur voie publique » et pour « feu de poubelles » sur le site de « Stella Aerospace » à MEAULTE. Vous intervenez dans le VSAV avec la sergente Axelle DUVIME, cheffe d'agrès de l'engin et le caporal Jean FERRY, conducteur.

À 15 h 30, vous arrivez sur les lieux et êtes accueillis par les agents de sécurité sur place. Vos collègues du FPT procèdent à l'extinction des feux de poubelles. Vous prenez en charge la victime.

Votre cheffe d'agrès vous demande de faire le bilan d'urgence vital et de lui indiquer les différentes actions à mener pour ce bilan.

TRAVAIL À FAIRE

2.2 Énoncez à votre cheffe d'agrès les éléments de votre bilan d'urgence vitale.

La victime est Nassim BUTION. Il est gréviste de la société « Stella Aerospace » et présente une plaie avec un saignement important à la main suite à une chute. Il est agité et très énervé par votre présence qui l'empêche de protester. Pendant que vous effectuez les différents bilans, il vous agrippe par le col de votre veste, vous insulte et vocifère contre votre intervention.

TRAVAIL À FAIRE

2.3. Expliquez la conduite que vous adoptez face au comportement de la victime.

À 16 h 30, la victime est devenue calme. Les différents bilans sont effectués et la plaie est traitée. Vous transportez la victime sur le centre hospitalier d'Albert.

À 17 h 00, vous arrivez au centre hospitalier. La cheffe d'agrès effectue l'admission de la victime aux urgences tandis que vous la transportez vers le service pour sa prise en charge hospitalière.

À 17 h 30, vous rentrez d'intervention. La cheffe d'agrès rédige son compte rendu de sortie de secours. Vous effectuez la désinfection du véhicule de secours avec votre collègue, Jean FERRY, qui se charge de reconditionner le matériel.
Lors de votre intervention votre veste a été arrachée par la victime agressive à votre égard.

TRAVAIL À FAIRE

2.4. Rédigez le compte rendu destiné à votre cheffe d'agrès concernant la détérioration de votre veste.

Document 1 : Image de vidéosurveillance

Source : Photographie extraite du site www.alamyimages.fr

Document 2 : Extraits du Code de procédure pénale

Article 53

Est qualifié crime ou délit flagrant le crime ou le délit qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre. Il y a aussi crime ou délit flagrant lorsque, dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique, ou est trouvée en possession d'objets, ou présente des traces ou indices, laissant penser qu'elle a participé au crime ou au délit.

À la suite de la constatation d'un crime ou d'un délit flagrant, l'enquête menée sous le contrôle du procureur de la République dans les conditions prévues par le présent chapitre peut se poursuivre sans discontinuer pendant une durée de huit jours.
Lorsque des investigations nécessaires à la manifestation de la vérité pour un crime ou un délit puni d'une peine supérieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement ne peuvent être différées, le procureur de la République peut décider la prolongation, dans les mêmes conditions, de l'enquête pour une durée maximale de huit jours.

(… / …)

Article 73
Dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche.

Lorsque la personne est présentée devant l'officier de police judiciaire, son placement en garde à vue, lorsque les conditions de cette mesure prévue par le présent code sont réunies, n'est pas obligatoire dès lors qu'elle n'est pas tenue sous la contrainte de demeurer à la disposition des enquêteurs et qu'elle a été informée qu'elle peut à tout moment quitter les locaux de police ou de gendarmerie. Le présentalinéa n'est toutefois pas applicable si la personne a été conduite, sous contrainte, par la force publique devant l'officier de police judiciaire.

Source : www.legifrance.gouv.fr

Document 3 : Extraits du Code pénal

Article 311-1
Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.
Article 311-3
Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
Article 311-3-1
Lorsque le vol prévu à l'article 311-3 porte sur une chose dont la valeur est inférieure ou égale à 300 euros et qu'il apparaît au moment de la constatation de l'infraction que cette chose a été restituée à la victime ou que celle-ci a été indemnisée de son préjudice, l'action publique peut être éteinte, y compris en cas de récidive, dans les conditions prévues aux articles 495-17 à 495-25 du code de procédure pénale, par le versement d'une amende forfaitaire d'un montant de 300 euros. Le montant de l'amende forfaitaire minorée est de 250 euros et le montant de l'amende forfaitaire majorée est de 600 euros.
Article 311-4
Le vol est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende :
1° Lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice, sans qu'elles constituent une bande organisée ;
[…]
8° Lorsqu'il est précédé, accompagné ou suivi d'un acte de destruction, dégradation ou détérioration ;
9° (Abrogé) ;
10° Lorsqu'il est commis par une personne dissimulant volontairement en tout ou partie son visage afin de ne pas être identifiée ;
11° Lorsqu'il est commis dans les établissements d'enseignement ou d'éducation ainsi que, lors des entrées ou sorties des élèves ou dans un temps très voisin de celles-ci, aux abords de ces établissements ;
12° Lorsqu'il est destiné à alimenter le commerce illégal d'animaux.
Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsque le vol est commis dans deux des circonstances prévues par le présent article. Elles sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende lorsque le vol est commis dans trois de ces circonstances.

Source : www.legifrance.gouv.fr

Document 4 : Composition du sac de secours

Matériel	Vérification
Compresses stériles – pansements adhésifs	
Bandages	
Pansements compressifs	
Garrot	
Gants – lunettes de protection – masque de protection FFP2 – blouse de protection à usage unique	
Antiseptique	
Paire de ciseaux à bouts ronds	
Paire de ciseaux jesco	
Couverture de survie	
BAVU (Ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle) adulte à usage unique	
BAVU pédiatrique à usage unique	
Bouteille d'oxygène	
Masque à inhalation	
Tensiomètre	
Stétoscope	
Oxymètre de pouls	
Thermomètre	
Collier cervical adulte à usage unique	
Collier cervical pédiatrique à usage unique	
Observations :	

Source : Les auteurs

Document 5 : Extraits du référentiel PSE2 (premiers secours en équipe de niveau 2)

[…]

3. LE BILAN CIRCONSTANCIEL

Le bilan circonstanciel, encore appelé d'ambiance ou d'approche, est réalisé en quelques secondes par le chef du dispositif ou un équipier désigné par lui. Il constitue le temps initial de l'action de l'équipier secouriste, action qui se résume au recueil des informations concernant la ou les victimes et leur environnement. Il permet d'apprécier la situation, d'en évaluer les risques et de prendre les mesures adaptées, notamment en ce qui concerne la sécurité.

Le bilan circonstanciel permet de répondre aux questions suivantes :

- **Que s'est-il passé ?**
- **Existe-t-il un danger ?**
- **Les secours sont-ils suffisants pour le moment ?**
- **Les informations en ma possession sont-elles correctes ?**

Sur la base de ces informations, un certain nombre d'actions seront effectuées :

- Déterminer la nature de l'intervention ;
- Assurer la sécurité de l'intervention (protection des lieux de l'accident, prévention du sur-accident, extraction d'une victime d'un milieu potentiellement hostile) ;
- Demander des moyens de secours complémentaires ;
- Compléter et corriger les informations de départ.

[…]

4. LE BILAN D'URGENCE VITALE

Le bilan d'urgence vitale a pour but de rechercher une détresse vitale qui menace immédiatement et à très court terme la vie de la victime et qui nécessite la mise en œuvre rapide de gestes de secours avant toute autre action.

Il est réalisé par un équipier secouriste dès que la sécurité de la zone d'intervention est assurée.

Au cours du bilan d'urgence vitale, l'équipier secouriste doit :

- Rechercher une détresse immédiatement vitale ;
- Identifier la plainte principale de la victime ;
- Rechercher une détresse vitale moins évidente ;
- Transmettre les informations recueillies.

[…]

Source : référentiel national PSE2, ministère de l'intérieur, direction de la défense et de la sécurité civile

Document 6 : Note de service N° 2024 – 16

Service départemental d'incendie et de secours — Albert, le 26 mai 2024,
Compagnie ANCRE
Centre d'Incendie et de Secours d'Albert
Affaire suivie par : Capitaine BELET

NOTE DE SERVICE OPÉRATIONNELLE PERMANENTE N° 2024 - 16

Objet : **Remise en condition des engins au retour d'intervention.**

Le reconditionnement des matériels et des engins au retour d'intervention est une étape importante de la marche générale des opérations.

Dans le but de respecter cette obligation, je vous demande d'appliquer les procédures ci-après :

Interventions pour feu :

- Faire le plein de la cuve si nécessaire au poteau d'incendie ;
- Nettoyer le véhicule si nécessaire à l'aire de lavage ;
- Remettre le matériel manquant ;
- Nettoyer le matériel utilisé ;

Intervention pour opérations diverses :

- Nettoyer le véhicule si nécessaire à l'aire de lavage ;
- Remettre le matériel pris pour l'intervention dans la réserve « opérations diverses » ;

Intervention pour secours aux victimes :

- Nettoyer le véhicule si nécessaire à l'aire de lavage ;
- Procéder au changement du matériel consommable utilisé pendant l'intervention ;
- Effectuer le protocole de nettoyage simplifié :
  - Pulvériser une solution détergente-désinfectante sur le matériel qui a été en contact avec la victime ou qui a été exposé à des liquides biologiques ;
  - Étaler la solution pulvérisée sur ce matériel à l'aide d'une lavette en non-tissé à usage unique, propre et sèche ; laisser sécher et ne pas rincer ;
  - Jeter la lavette dans le sac à déchets mous prévu pour les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI).

CAPITAINE BELET
Chef de centre

Source : document créé par l'auteur.

Annexe A (à rendre avec la copie)

MAIN COURANTE			
Nom et prénom de l'agent	**Fonction**	**Heure de prise de servie**	**Signature**
			xxxxx
Localisation du site			

Heure	**Événement du ……**

Annexe A (suite)

NOM et prénom de l'agent	Heure de fin de service	Signature
		xxxxx